



**UNODC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

**UN.GIFT**  
Initiative mondiale des Nations Unies  
contre la traite des êtres humains



# **Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale**

Remerciements  
Liste des experts  
Introduction  
Vue d'ensemble sur les modules  
Bibliographie



OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME  
Vienne

# **Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale**



NATIONS UNIES  
New York, 2010

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

# Remerciements

Les présents modules de formation n'auraient pu être élaborés sans les généreux soutiens financiers des Gouvernements des Émirats arabes unis, de la Norvège et de la Suède [par le truchement de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT)].

Les travaux ont été menés par le Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants (AHTMSU) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), dont Madame Riikka Puttonen assurait la supervision et Monsieur Dave Newton le rôle d'animateur. Les modules sont le résultat d'un vaste processus participatif auquel ont contribué de nombreux experts venus du monde entier, spécialistes de l'application des lois, des poursuites judiciaires et de l'accompagnement. Ces experts ont apporté à l'élaboration des modules leur expérience professionnelle et pratique ainsi que leurs connaissances et des savoir-faire précieux. Leur dévouement et la haute qualité professionnelle de leur engagement se sont manifestés dans la générosité de leurs contributions, la pertinence de leurs commentaires et leurs retours d'informations lors de leurs quatre réunions à Vienne. Le Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'UNODC les remercie très vivement pour leurs travaux.

Les soutiens du Ministère australien de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC), du Ministère canadien de la justice, d'Europol, du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), d'INTERPOL, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres (London School of Hygiene and Tropical Medicine), de l'Agence nationale britannique pour l'amélioration des services de police (NPIA-Royaume-Uni), du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/ODIHR), et du Centre britannique de lutte contre la traite des êtres humains (UKHTC) se sont révélés inestimables tout au long de ces travaux. Le Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'UNODC souhaite remercier aussi l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, pour sa participation à la quatrième réunion du groupe d'experts et aux coûts de production des modules.

## Liste des experts

Abi Khalil Elie – Liban

Abolfazli Leila – WilmerHale, États-Unis d'Amérique (édition)

Al-Aaraji Majid Hussein Mousa – Iraq

Avramoff Dalia – Israël

Babandede Mohammed – Nigéria

Busch Sonja – Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)

De Baca Lou – États-Unis d'Amérique

Devine Patrick – États-Unis d'Amérique

Dreyer Brett – États-Unis d'Amérique

Chaw Ohnmar Ei Ei – Myanmar

Flores Fernando Santos – Portugal

Gao Yun – Organisation internationale du travail (OIT)

Ganterer Astrid – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/ODIHR)

Garcia Gabriel – États-Unis d'Amérique

Gracheva Vera – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Hamalainen Juha-Mikko – Finlande

Haruna Shadrach – Nigéria

Harvey Steve – Europol

Hissong Wayne – États-Unis d'Amérique

Hurrell Jeff – Australie

Kabera Elisa – Interpol

Klein Andrew – États-Unis d'Amérique

Korvinus Anna – Pays-Bas

Martens Christiaan – OSCE/Belgique

Massie Norman – Canada

Mattar Mohamed – John Hopkins University, États-Unis d'Amérique

McKenna Sean – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Michael Brian – États-Unis d'Amérique

McKeon Claire – Irlande

Moralis Delphine – Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus)

Nantudde Lwanga Damalie – Ouganda

Newton Dave – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (consultant)

Nolan Adam – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Parsons Scott – Fondation Daywalka

Rankin Glynn – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord/Centre britannique de lutte contre la traite des êtres humains (UKHTC)

Rolland Yves – Interpol

Sorrentino Liliana – OSCE

Taylor Matthew – Ministère de la justice, Canada

Thatun Susu – World Vision (Myanmar)

Titterton Steve – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Trossero Elisa – Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)

Truc Nguyen Thanh – Viet Nam

Tsakadze Irina – Géorgie

Vedrasco Livia – Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Zimmerman Cathy – École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres

UNODC avec Puttonen Riikka pour la coordination générale et Newton Dave pour l'animation – UNODC/Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants (AHTMSU)

Albert Silke – UNODC/AHTMSU

Bernard Magali – UNODC/Section scientifique et du laboratoire (LSS)

Britton Roger – UNODC/Serbie

Bonnieu Michel – UNODC/Thaïlande

Chatzis Ilias – UNODC/Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent (LEOCAML)

Chryssikos Demostenes – UNODC/Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique (CECS)

Haruna Usman Shadrach – UNODC/AHTMSU

Jesrani Tejal – UNODC/AHTMSU

Lebaux Valérie – UNODC/Section de la criminalité organisée et de la justice pénale (OCS)

Mathiaud Marie – UNODC/OCS

Murphy Josephine – UNODC/AHTMSU

Nair PM – UNODC/Inde

Newton Dave – UNODC/AHTMSU (Consultant)

O'Sullivan Patrick – UNODC/LEOCAML

Phillippard Richard – UNODC/République démocratique populaire lao

Puttonen Riikka – UNODC/AHTMSU

Powell Rebecca – UNODC/AHTMSU

Power Ric – UNODC/LEOCAML

Ruiz-Restrepo Adriana – UNODC/Colombie

Sharon Miri – UNODC/OCS

Taylor Brian – UNODC/Section de la lutte contre les trafics (ATS)

Vester Troels – UNODC/Viet Nam

Vlahovic Rajka – UNODC/OCS

Wojtak Andrea – UNODC/LEOCAML

Zudova Olga – UNODC/Ouzbékistan



# Introduction

La traite des personnes est une activité criminelle, clandestine et complexe. Lorsque les éléments du crime, tels que définis dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole relatif à la traite des personnes) sont mal compris, les réponses de la justice pénale peuvent être inadaptées et inefficaces. Le crime prospère essentiellement de façon souterraine et plusieurs États ont parfois compétence sur ses activités, ce qui rend sa détection difficile, et l'application de la loi délicate.

En outre, la multiplicité des approches dans la lutte contre la traite des personnes est relativement nouvelle dans les pratiques de la justice pénale. De ce fait, la réponse de la justice pénale dans ce domaine peut être lente et plus encline à punir les coupables qu'à protéger leurs victimes. Il en est résulté parfois une mauvaise gestion de ces affaires, où des victimes d'infractions ont été arrêtées et traitées comme des criminels. Non seulement la confiance nécessaire à une collaboration efficace avec l'enquête et les poursuites relatives à l'infraction s'en trouve détruite, mais on assiste alors à une revictimisation et à une stigmatisation des victimes.

*Le Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale est une proposition de réponse à ces divers défis. Il vise à aborder les lacunes des praticiens de la justice pénale dans leurs tâches de prévention et de lutte contre la traite des personnes, de protection et d'assistance aux victimes, et de coopération efficace avec d'autres instances. Le manuel décrit des pratiques prometteuses pour chaque étape de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, et se veut un guide pratique et un outil de formation destiné aux praticiens de la justice pénale.*

*Le Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale est le produit d'un savoir-faire largement assis, rassemblé au cours d'une série de réunions de groupes d'experts où se sont retrouvés juges, procureurs et agents des services de répression, tous praticiens du domaine de la traite des êtres humains. Chacun des modules du manuel est conçu pour outiller ces praticiens de la justice pénale dans le sens d'une réponse adéquate aux défis qui les attendent dans ce domaine. Les pratiques prometteuses présentées dans chaque module visent à révéler les complexités du sujet et à permettre aux praticiens de mettre en œuvre dans leur propre champ d'action les leçons retenues par d'autres praticiens.*

Les modules abordent chaque phase de la réponse de la justice pénale à la traite des personnes, de l'identification des victimes aux enquêtes et aux poursuites contre les trafiquants, jusqu'à la protection des victimes. Chaque module est conçu pour satisfaire de façon autonome aux besoins spécifiques de la phase particulière de la réponse de la justice pénale à laquelle il s'intéresse. Ce manuel ne doit pas être vu comme un traité universitaire mais comme un guide pratique pour les praticiens de la justice pénale.

## **Vue d'ensemble sur les modules**

### **Module 1: Définition des termes “traite des personnes” et “trafic illicite de migrants”**

Le premier module est essentiel à la compréhension de quelques-uns des termes utilisés tout au long du manuel. Il définit des termes entrant dans le champ des instruments des Nations Unies, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes s'y rapportant. Ce module insiste sur la définition de la traite des personnes proposée par le Protocole relatif à la traite des personnes, sur celle du trafic illicite de migrants tel que défini par le Protocole relatif aux migrants et sur les différences entre les deux.

### **Module 2: Indicateurs de la traite des personnes**

Ce module met en relief quelques-uns des signes révélateurs élémentaires qui peuvent trahir des situations potentielles de traite aux yeux des premiers intervenants. Ces signes sont explicités dans ce module comme des indicateurs que des activités de traite pourraient avoir eu lieu (plutôt que comme la preuve qu'elles se sont déroulées), ce qui devrait déclencher une recherche plus approfondie. Le module fait un catalogue d'indicateurs dans différentes situations de traite, pour proposer des directives aux polices des frontières et autres acteurs susceptibles d'entrer en contact avec des victimes de la traite des personnes.

### **Module 3: Réactions psychologiques des victimes de la traite des personnes**

Ce module s'intéresse tout d'abord aux répercussions que les abus sexuels et l'exploitation sexuelle ont sur les victimes de la traite des personnes. Il explore la manière dont le processus de la traite affecte la santé mentale et physique d'une victime. Le module explique aussi en quoi la santé altérée d'une victime peut nuire à l'enquête et aux poursuites relatives à une infraction de traite des personnes et analyse quelles stratégies de la justice pénale sont les mieux à même de permettre aux victimes de coopérer avec celle-ci. Enfin, le module propose des moyens pour minimiser l'impact psychologique que les enquêtes peuvent avoir sur les victimes de la traite des personnes.

### **Module 4: Méthodes de contrôle dans la traite des personnes**

Ce module explique les principales formes de contrôle utilisées par les trafiquants, décrit comment un ensemble de mesures de contrôle, combinées, peut s'agencer tout au long du mécanisme de la traite et explore les choix de réponses disponibles lors des enquêtes dans les affaires de traite des personnes, face aux principales formes de contrôle.

## **Module 5: Évaluation des risques dans les enquêtes relatives à la traite des personnes**

Ce module souligne la nécessité d'une évaluation continue des risques et les questions clés à prendre en considération lorsqu'on effectue des évaluations des risques dans les enquêtes relatives à la traite des personnes. Il explique le concept de risque et quelles personnes sont susceptibles d'y être exposées dans ces circonstances particulières. Le module décrit aussi quels sont les risques, comment en déterminer le niveau et la gravité, et les actions à envisager en réponse à un risque identifié.

## **Module 6: Coopération internationale dans les affaires de traite des personnes**

Étant donné que de nombreuses affaires de traite des personnes revêtent une portée transnationale, la coopération internationale est indispensable pour que les enquêtes soient efficaces. Ce module explique pourquoi la coopération internationale est nécessaire dans les affaires de traite, rappelle les différentes formes et les différents principes de la coopération internationale, analyse les types de coopération internationale au-delà des formes traditionnelles de l'extradition et de l'entraide judiciaire telles que définies par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et l'impact des différents systèmes juridiques sur la coopération internationale entre les États. Ce module propose en outre un regard sur le processus de constitution des demandes officielles aux fins d'entraide judiciaire, la teneur de la lettre de demande et les éléments à prendre en compte lors de l'établissement des demandes. Le module explore aussi les possibilités de contacts "d'agent à agent" lors de l'établissement des demandes d'une autre juridiction et les mesures de coopération nécessaires lors du rapatriement des victimes de la traite des personnes.

## **Module 7: Scène de crime et étude des éléments de preuve matériels dans les enquêtes relatives à la traite des personnes**

Ce module explique la pertinence des recherches sur les "scènes de crime" dans les infractions liées à la traite des personnes. Il décrit les types d'éléments de preuve matériels les plus couramment rencontrés dans les enquêtes relatives à la traite des personnes et expose les grandes lignes des mesures élémentaires à prendre pour préserver la scène de crime, en faire le rapport et récupérer les traces des éléments de preuve matériels qui s'y trouvent. Le module aborde aussi des considérations clés et les actions envisageables dans les enquêtes relatives à la traite des personnes lors de l'examen des:

- Victimes et suspects;
- Lieux;
- Véhicules;
- Documents trouvés sur la scène, sur les victimes ou sur les suspects et dans les véhicules;
- Équipements électroniques et de communication trouvés sur la scène, sur les victimes, sur les suspects et dans les véhicules.

## **Module 8: Interrogatoire des victimes de la traite des personnes qui sont des témoins potentiels**

Ce module identifie l'objectif global de tous les interrogatoires, par les services de détection et de répression, des victimes de la traite des personnes qui sont des témoins potentiels. Il identifie cinq étapes du modèle "PEACE" pour l'interrogatoire des victimes de ces crimes:

- Planification et préparation de l'interrogatoire;
- Engagement de la relation avec la victime témoin et explication du processus et de son contenu;
- Acquisition du récit auprès de la victime témoin;
- Clôture correcte de l'interrogatoire;
- Évaluation du contenu de l'interrogatoire.

Le module passe en revue les étapes concrètes de la planification d'un tel interrogatoire et les éléments nécessaires pour engager une relation avec une victime témoin dans la traite des personnes, aux fins de rassembler des preuves. Le module se penche aussi sur les techniques spéciales d'interrogatoire et explique les différences entre les questions ouvertes, spécifiques, fermées ou dirigées au cours de l'interrogatoire.

## **Module 9: Interrogatoire d'enfants victimes de la traite des personnes**

Conformément au Protocole relatif à la traite des personnes, ce module définit l'enfant comme une personne au-dessous de l'âge de 18 ans. Il pose en principe et comme fil conducteur que l'interrogatoire des enfants doit être mené en gardant à l'esprit leur meilleur intérêt. Le module reconnaît que les enfants présumés victimes de la traite des personnes peuvent être plus vulnérables qu'une victime adulte présumée, et adapte en conséquence chaque étape du modèle PEACE d'interrogatoire des victimes.

## **Module 10: Les interprètes dans les enquêtes relatives à la traite des personnes**

Ce module énumère des situations dans lesquelles des interprètes peuvent se révéler indispensables au cours des enquêtes et explique pourquoi il importe d'en retenir un tout au long d'une enquête relative à la traite des personnes. Le module précise les éléments pertinents à prendre en considération lorsqu'on prévoit de recourir à un service d'interprétariat, ainsi que les mesures indispensables dans la perspective d'un interrogatoire. Il identifie aussi les informations que les interprètes devraient connaître et celles qu'ils devraient ignorer, dans le processus d'offre de services de traduction.

## **Module 11: Besoins des victimes lors des procédures pénales dans les affaires de traite des personnes**

Le processus de la traite des personnes induit une victimisation qui doit être reconnue et prise en compte à toutes les phases de la réponse de la justice pénale. Le Protocole relatif à la traite des personnes prévoit le soutien et l'assistance aux victimes. Le module précise les modalités de ce soutien et de cette assistance à chaque phase de la réponse et met en relief les avantages de ces mesures non seulement pour les victimes mais également pour les objectifs de la justice pénale. Le module expose également les défis que représente le respect des droits des victimes, quel que soit leur degré de collaboration avec le système de la justice pénale.

## **Module 12: Protection et assistance aux victimes témoins dans les affaires de traite des personnes**

Ce module définit et explique le concept de protection des témoins en général, sa nécessité et ses limites dans les affaires de traite des personnes. Le module reconnaît la vulnérabilité des victimes témoins de la traite des personnes et les risques auxquels les victimes témoins sont exposées du fait des opérations de la justice pénale. Le module décrit en détail les rôles des divers praticiens de la justice pénale à différentes phases de sa réponse et les mesures à mettre en place pour protéger les victimes témoins. Il est admis que la protection nécessaire à une victime témoin commence potentiellement au moment de l'identification, se poursuit tout au long de l'enquête, pendant le processus judiciaire, et au-delà.

## **Module 13: Indemnisation des victimes de la traite des personnes**

Ce module désigne la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes s'y rapportant, tels qu'intégrés dans les législations internes des États Parties, comme le cadre juridique international de la réparation dans les affaires de traite des personnes. Le module souligne aussi les différences juridictionnelles dans l'administration, le financement, la réclamation et le paiement des indemnités. Il explore en outre les bases probables des demandes de réparation présentées par les victimes et les différents tribunaux susceptibles de se prononcer sur ces demandes.

## **Module 14: Éléments à prendre en considération pour la condamnation dans les affaires de traite des personnes**

Ce module explore des théories punitives, apporte des suggestions concrètes et se penche sur le rôle de l'appareil judiciaire dans la condamnation. Il rappelle les facteurs aggravants courants ainsi que les facteurs minorants à prendre en considération dans la condamnation des trafiquants et aborde les manières dont les informations peuvent être utilisées pour motiver les décisions de justice dans les affaires de traite des personnes.



# Bibliographie

**ABA Ceeli (2005):** Introduction to the Human Trafficking Assessment Tool.

**American Psychiatric Association (1994):** *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, 4<sup>e</sup> éd., Washington, D.C.

**Anderson, B.:** 2005, *Doing the dirty work*, Assoziation A.

**Apap, Joanna/Cullen, Peter/Medved, Felicita (2002):** Counteracting Human Trafficking: Protecting the Victims of Trafficking.

**Bales, Kevin (2000):** I Nuovi Schiavi: la Merce Umana nell'Economía Globale, Milan.

**Basoglu, M. et S. Mineka:** The role of uncontrollable and unpredictable stress in post-traumatic stress responses in torture survivors, in *Torture and its consequences: Current treatment approaches*, M. Basoglu, éd. 1992.

**Bonacich, E. (1973):** A theory of middleman minorities, *American Sociological Review*, vol. XXXVII.

**Braun, B. G. (1989):** Psychotherapy of the survivor of incest with a dissociative disorder, *The Psychiatric clinics of North America*, vol. 12, n° 2.

**Brewin et al. (2000):** Meta-analysis of risk factors for posttraumatic stress disorder in trauma exposed adults, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 5.

**Brunovskis, Anette/Tyldum, Guri (2004):** Crossing Borders: an Empirical Study of Transnational Prostitution and Trafficking in Human Beings, Oslo.

**Butterweck-Uhl (1999):** Der Handel mit Frauen in Mittel- und Osteuropa, in *Stratégies européennes de prévention et de lutte contre la traite des femmes. Minutes de la Conférence internationale commémorant la Journée internationale d'action contre les violences faites aux femmes*, 25-26 novembre 1998, Berlin.

**Comité contre l'esclavage moderne, CCEM (2002):** Perspectives on trafficking in human beings.

**Commission européenne: Groupe d'experts sur la traite des êtres humains (2004):** Rapport du groupe d'experts sur la traite des êtres humains, Bruxelles.

————— (2005): Livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques, Bruxelles.

**Commission on Crime Prevention and Criminal Justice (2005):** Guidelines on Justice Matters involving Child Victims and Witnesses of Crime, Vienne.

**Coomaraswamy, Radhika (2000):** Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique. Violence contre les femmes, E/CN.4/2000/68, 29 février 2000.

**Covre, P./Corso, P.:** A profile of the target in Brussa, L., éd.: Health Migration Sex Work.

**Dearing, Albin/Förg, Elisabeth, éd. (1999):** Police Combating Violence against Women, Vienne.

**États-Unis d'Amérique, Département d'État (1996):** Forced Labor: the Prostitution of Children, Washington, D.C.

**États-Unis d'Amérique, Gouvernement (2004):** Assessment of U.S. Government Activities to Combat Trafficking in Persons.

**Fischer, Gottfried/Riedesser, Peter (1998):** *Lehrbuch der Psychotraumatologie*, 1<sup>re</sup> éd., Munich.

**Fischer, G./Becker-Fischer, M./Düchting, C. (1998):** Neue Wege in der Opferhilfe. Ergebnisse und Verfahrensvorschläge aus dem Kölner Opferhilfe Modell, Köln.

**Flatten/Gast/Hofmann/Liebermann/Reddemann/Siol/Wöller (2004):** Posttraumatische Belastungsstörung-Leitlinie und Quellentext, éd. Rudolf et Eich, 2<sup>e</sup> éd., Stuttgart.

**Frances/First/Pincus (1995):** DSM-IV Guidebook, 4<sup>e</sup> éd., Washington.

**Global Alliance Against Traffic in Women/Foundation Against Trafficking in Women/International.**

**Gendarmerie royale du Canada (Royal Canadian Mounted Police) (2005):** Human Trafficking: Reference Guide for Canadian Law Enforcement, UCFV Criminal Justice, Royal Canadian Mounted Police, United Nations Office on Drugs and Crime, and International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy.

**Green, B. L., L. A. Goodman, J. L. Krupnick, C. B. Corcoran, R. M. Petty, P. Stockton, et N. M. Stern:** Outcomes of single versus multiple trauma exposure in a screening sample. *Journal of Traumatic Stress*, 2000. 13(2): p. 271 à 286

**Grossi, Véronique (1999):** Mesures de prévention et de lutte contre la traite des femmes en Belgique, in *Stratégies européennes de prévention et de lutte contre la traite des femmes*. Minutes de la Conférence internationale commémorant la Journée internationale d'action contre les violences faites aux femmes, 25-26 novembre 1998, Berlin.

**HCR (2004) – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés:** Principes directeurs sur la protection internationale: application de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, aux victimes de la traite et aux personnes risquant d'être victimes de la traite, HCR/GIP/06/07.

————— (2008): UNHCR Handbook for the Protection of Women and Girls.

**Hecter, M. (1978):** Group formation and cultural division of labor, *American Journal of Sociology*, vol. 84, n° 2., Human Rights Watch, "The Voices of Child Soldiers".

**Hughes, M./Roche, Claire (1999):** Making the Harm Visible: Global Sexual Exploitation of Women and Girls. Speaking Out and Providing Services, Rhode Island.

**Human Rights Law Group (cit. GAATW et al. 1999):** Human Rights Standards for the Treatment of Trafficked Persons, <http://www.thai.net/gaatw> (11.01.2003).

**ICMPD (2007):** (Centre international pour le développement des politiques migratoires): Listening to Victims. Experiences of identification, return and assistance in South-Eastern Europe.

————— (2006): Programme to Support the Development of Transnational Referral Mechanisms (TRM) for Trafficked Persons in South-Eastern Europe.

————— (2006): Anti-Trafficking Training Material for Judges and Prosecutors. Training Material for Judges and Prosecutors in EU Member States and Accession and Candidate Countries.

————— (2006): Anti-Trafficking Training for Frontline Law Enforcement Officers. Training Guide for Police, Border Guards and Customs Officials in EU Member States, Accession and Candidate Countries.

————— (2005): Regional Best Practice Guidelines for the Development and Implementation of a Comprehensive National Anti-trafficking Response, Vienne.

**INTERPOL (2007):** Trafficking in Human Beings: Best Practice Guidance Manual for Investigators.

**Jordan, Ann D. (2002):** The Annotated Guide to the complete UN Trafficking Protocol, Washington.

**Kartusch, Angelika (2003):** Internationale und europäische Maßnahmen gegen den Frauen- und Menschenhandel, décembre 2003, gender politik online, [http://www.fu-berlin.de/gpo/pdf/kartusch/angelika\\_kartusch.pdf](http://www.fu-berlin.de/gpo/pdf/kartusch/angelika_kartusch.pdf).

————— (2001): Reference Guide for Anti-Trafficking Legislative Review with Particular Emphasis on South Eastern Europe, Varsovie.

————— (2001a): Das Geschäft mit der Ware Frau – Maßnahmen gegen den Frauenhandel und zum Schutz der Opfer, in Elisabeth Gabriel, éd.: Frauenrechte, Vienne.

**Koelges, Barbara/Thoma, Birgit/Welter-Kaschub, Gabriele (2002):** Probleme der Strafverfolgung und des Zeuginnenschutzes in Menschenhandelsprozessen – eine Analyse von Gerichtsakten, Boppard.

**La Strada International 2008:** Violation of Women's Rights: A cause and consequence of trafficking women.

**Loncle, François (2001):** La traite des femmes de l'Est en Europe occidentale, *Le Monde diplomatique-II Manifesto*, n° 11, vol. VIII.

**London School of Hygiene and Tropical Medicine (2003):** The Health Risks and Consequences of Trafficking in Women and Adolescents: Findings from a European Study.

**Nations Unies:** *Manuel sur la justice pour les victimes traitant de l'utilisation et de la mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, New York, 1999 (Manuel des Nations Unies).

————— (1999): Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire. Document de travail préparé par le Secrétariat, A/CONF.187/8.

—————: Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains: recommandations. Rapport présenté au Conseil économique et social par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, E/2002/68/Add.1 (Principes et directives des Nations Unies).

—————: Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, sur les travaux de ses premières à onzième sessions. Additif: Notes interprétatives pour les documents officiels (travaux préparatoires) des négociations sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant (Rapport du Comité spécial), A/55/383/Add.1.

—————: Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes présenté à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-sixième session, E/CN.4/2000/68.

**Niesner, Elvira/Johns-Pauly, Christina (2001):** Trafficking in Women in Europe. Prosecution and Victim Protection in a European Context, Bielefeld.

**Nowak, Manfred (2000):** Polizei und Menschenrechte – Schutz und Bedrohung, in Fehérváry, János/Stangl, Wolfgang, éd.: *Menschenrecht und Staatsgewalt*, Vienne.

**OIM (2007):** Handbook for Direct Assistance to Victims of Trafficking.

————— (2006): Training for Specialist Investigators to combat Trafficking in Persons for the Western Balkan Region.

————— (2000): Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe: A review of the evidence with case studies from Hungary, Poland and Ukraine, Genève.

**OIT (2000):** Employer sanctions: French, German and US experiences.

————— (2005): Human Trafficking and Forced Labour Exploitation – Guidance for Legislation and Law Enforcement.

————— (2004): Trafficking for Forced Labour: How to Monitor the Recruitment of Migrant Workers – Training Manual.

————— (2002): Forced Labour, Child Labour, and Human Trafficking in Europe: An OIT Perspective, Technical paper, Bruxelles.

**OMS (2003):** Ethical and Safety Recommendations for Interviewing Trafficked Women, Genève.

**On the Road (2002):** Art. 18: protection of victims of trafficking and fight against crime. Italy and the European scenarios. Research report, Martinsicuro, On the Road Edizioni 2002.

**OSCE (2007):** Compensation for Trafficked Persons in the OSCE Region, OSCE-ODIHR.

————— (2004): Les mécanismes nationaux d'orientation. Renforcer la coopération pour protéger les droits des victimes de la traite. Un manuel pratique, Varsovie.

**Ozer et al. (2003):** Predictors of posttraumatic stress disorder and symptoms in adults: a meta-analysis, *Psychological Bulletin*, vol. 129, n° 1.

**Palazzo, Sabato:** La tratta delle donne immigrate per sfruttamento sessuale di provenienza nigeriana, dai paesi dell'est europeo e dall'Albania, *in* Istituto Italiano per gli Studi Filosofici, Il Traffico di Esseri Umani e il Ruolo della Criminalità Organizzata.

**Pearson, Elaine (2004):** Coercion in the Kidney Trade?: Background Study on Trafficking in Human Organs Worldwide, Sector Project against Trafficking in Women, GTZ.

**Pearson, E. (2002):** "Human traffic, human rights: Redefining victim protection", Anti-slavery International.

**Rall, Heidemarie (1999):** Expérience acquise et problèmes rencontrés par la police dans la lutte contre la traite des femmes en Belgique, *in* Stratégies européennes de prévention et de lutte contre la traite des femmes. Minutes de la Conférence internationale commémorant la Journée internationale d'action contre les violences faites aux femmes, 25-26 novembre 1998, Berlin.

**Saporta, J. et B. A. van der Kolk:** Psychobiological consequences of trauma, *in* *Torture and its consequences: Current treatment approaches*, M. Basoglu, éd., 1992, Cambridge University Press, Cambridge.

**Sassen, S. (1997):** Le Città nell'Economía Globale, Il Mulino.

**Save the Children:** Child Trafficking in Albania.

**Savona, Ernesto U. et Sonia Stefanizzi (2007):** Measuring Human Trafficking – Complexities and Pitfalls.

**SIREN event report:** Raids, Rescues, Resolution, Removal of Victims from sex and Labour exploitation. Strategic Information Response Network, United Nations Inter-Agency Project on Human Trafficking (UNIAP): Phase III, Bangkok, Thaïlande, septembre 2008.

**UNICEF *et al.* (2002):** Trafficking in Human Beings in South-Eastern Europe. Current Situation and Responses to Trafficking in Human Beings.

———: Trafficking in Human Beings in South-Eastern Europe, 2003 Update on Situation and Responses to Trafficking in Human Beings in Albania, Bosnia Herzegovina, Bulgaria, Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Serbia and Montenegro, including the UN Administered Province of Kosovo and Romania, publié par le PNUD, novembre 2003.

**UNODC (2008):** Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes.

——— (2008): Good Practices in the Protection of Witnesses in Criminal Proceedings Involving Organized Crime.

——— (2008): Human Trafficking in Lebanon – Measures to prevent and combat trafficking in human beings: Lebanon country assessment.

——— (2007): An assessment of Referral Practices to Assist and Protect the Rights of Trafficked Persons in Moldova.

——— (2007): A 2005 Situational assessment of human trafficking in SADC countries. A survey of South Africa, Zimbabwe and Mozambique.

——— (2006): Measures to combat trafficking in human beings in Benin, Nigeria and Togo.

——— (2006): Trafficking in Persons: Global Patterns.

——— (2006): Training Manual: Assistance for the implementation of the ECOWAS Plan of Action against trafficking in persons.

——— (2006): Counter-kidnapping manual.

——— (2006): Travaux préparatoires des négociations en vue de l'élaboration de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.

——— (2004): Guides législatifs pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant (New York).

——— (1999): Handbook on Justice for Victims, New York.

**UNODC Inde (2008):** Compendium on Best Practices on anti-human trafficking by Non-Governmental Organisations.

———— (2008): Standard Operating Procedures on Investigation of Crimes of Trafficking for Forced Labour.

———— (2008): Manual for training Police on anti-human trafficking.

———— (2008): Training Manual for Prosecutors on confronting human trafficking.

———— (2007): Protocol on interstate rescue and post rescue activities relating to persons trafficked for commercial sexual exploitation.

———— (2007): Standard Operating Procedures on Investigating Crimes of Trafficking for Commercial Sexual Exploitation).

———— (2007): Compendium on Best Practices on Anti-Human Trafficking by Law Enforcement Agencies.

**van der Ent, D. W./Evers, Th. D./Komduur, K. (1998):** Violence Against Women. The Police's Responsibility, La Haye.

**van der Kolk, Bessel A. (2001):** The assessment and treatment of complex PTSD *in* Traumatic Stress: Rachel Yehuda, éd.

**van der Kolk, Bessel A./McFarlane/Weisaeth (1996):** Traumatic Stress, New York/Londres.

**van der Kolk, Bessel A./van der Hart, Onno/Marmar, Charles R. (2000):** Dissoziation und Informationsverarbeitung beim posttraumatischen Belastungssyndrom, *in* Bessel A. van der Kolk *et al.*, Traumatic Stress: Grundlagen und Behandlungsansätze, Paderborn.

**van Dijk, Jan J. M. (2002):** Empowering Victims of Organized Crime; on the Compliance of the Palermo Convention with the UN Declaration on Basic Principles of Justice for Victims, ERA-Forum I/2002.

**Zimmerman, C. M., Hossain, K. Yun, B. Roche, L. Morrison et C. Watts (2006):** Stolen Smiles. The physical and psychological health consequences of trafficking in women, London School of Hygiene and Tropical Medicine: Londres.

**Zimmerman C., M. Hossain, E. Pearson (2002):** Human traffic, human rights: Redefining victim protection. Londres: Anti-slavery International.

**Zimmerman, C., M. Hossain et al. (2008):** "The health of trafficked women: A survey of women entering post trafficking services in Europe." *American Journal of Public Health* 98: 55-59.



# Glossaire\*

## ***Actus reus***

En matière de droit pénal, et cela dans la plupart des systèmes pénaux du monde, il faut que soient réunis l'*actus reus* – le ou les élément(s) matériel(s) ou physique(s) – et la *mens rea* – l'élément moral – pour qu'un accusé soit reconnu coupable d'une infraction pénale. L'*actus reus* renvoie à la composante physique de l'infraction, à l'acte de commettre le crime.

## ***Aut dedere, aut judicare***

La maxime *aut dedere, aut judicare* renvoie au principe général du droit international voulant que les États soient tenus d'extrader ou de poursuivre les auteurs de crimes universellement condamnables.

## **Autorité de la chose jugée**

L'autorité de la chose jugée ou *ne bis in idem* renvoie au principe selon lequel une personne ne devrait pas être poursuivie plus d'une fois pour le même comportement criminel. Ce principe s'applique aussi lorsqu'une personne a été déclarée non coupable des mêmes charges qui pesaient sur elle devant une autre juridiction.

## **Changement de la perspective**

Technique d'interrogatoire consistant à demander à une personne de "changer de perspective", autrement dit d'imaginer qu'elle voit une scène depuis une position différente.

## **Changement de l'ordre temporel**

Autre technique d'interrogatoire. On change par exemple l'ordre temporel de rappel en demandant à la personne interrogée de dérouler un récit depuis l'événement le plus ancien vers celui le plus proche, puis de changer du plus récent au plus lointain.

## **Compétence**

En droit, la compétence peut être soit territoriale, soit juridique. La compétence territoriale renvoie aux zones où une autorité judiciaire donnée peut s'exercer, tandis que la compétence

---

\* Ce glossaire ne se veut pas un dictionnaire juridique et, bien que le plus grand souci de précision ait été mis dans les explications des termes qu'il contient, la définition de certains termes juridiques peut varier d'une juridiction à l'autre.

juridique renvoie à la portée d'un pouvoir juridique, par exemple le pouvoir qu'a un tribunal de statuer dans certaines affaires.

## **Convention CTO**

L'expression Convention CTO désigne la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La Convention comporte aussi le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

## **Culpabilité**

La culpabilité désigne le degré auquel l'auteur d'un délit doit être blâmé ou bien est responsable d'une infraction. Pour qu'il y ait culpabilité, il faut que l'auteur ait eu l'intention de causer un préjudice, qu'il/elle ait agi sans tenir compte du mal causé à autrui et qu'il/elle ait eu connaissance des risques spécifiques entraînés par ses actes.

## **Déclaration personnelle de la victime**

Une déclaration personnelle de la victime diffère d'une déclaration sur les faits ou d'une déposition écrite aux fins de témoignage, en ce sens qu'elle ne se rapporte pas aux faits de l'affaire mais plutôt aux répercussions de l'affaire sur la victime.

## **Écoute active**

L'écoute active consiste à faire savoir à la personne à laquelle vous parlez que vous avez entendu ce qu'elle a dit. On peut y parvenir en lui restituant ce qu'elle vient juste de formuler. Par exemple, si elle dit: "Je n'ai pas aimé quand il a fait cela", vous pouvez répondre: "Vous n'avez pas aimé". Faites très attention à n'approuver ni à ne désapprouver, consciemment ou inconsciemment, l'information qui vient d'être livrée.

## **Enquête proactive**

Une enquête proactive s'ouvre à l'initiative des enquêteurs, fréquemment du fait de renseignements obtenus. Un certain nombre de techniques et de tactiques peuvent alors être utilisées pour rassembler des éléments de preuve avant de passer à des actions telles que l'arrestation de suspects et le secours aux victimes.

## **Enquête déstabilisante**

Il est possible d'enquêter de façon déstabilisante si, bien que l'on ne puisse s'emparer des éléments de preuve nécessaires à poursuivre les individus impliqués dans des actes de traite, des occasions se présentent de perturber les activités de tel ou tel trafiquant ou réseau impliqué dans la traite. À titre d'exemple, citons les poursuites judiciaires pour d'autres délits,

la saisie de biens, la confiscation de bénéfices, ou la création d'un environnement hostile, contraignant les trafiquants à se déplacer.

### **Enquête répressive**

Une enquête répressive est lancée lorsqu'une information selon laquelle une infraction a été commise est reçue de façon inattendue et qu'une réponse immédiate est nécessaire, comme secourir une victime.

### **Évaluation du risque**

Le risque représente la probabilité qu'un danger potentiel devienne réalité, et les conséquences s'il se réalise en effet. L'évaluation du risque consiste à tenter de trancher la question de savoir quelle est la probabilité qu'un danger devienne réalité.

### **Exploitation du renseignement**

Le renseignement peut être exploité pour un certain nombre de raisons, notamment dans le cadre d'une opération générale ou du fait de la réception d'un élément d'information venu d'un officier de police, d'un informateur ou d'un rapport de renseignement étranger.

### **Fait délictueux**

Le fait délictueux est un concept de droit romain dans lequel un préjudice intentionnel ou un acte de négligence donnent naissance à une obligation juridique entre les parties, même s'il n'y a pas eu de contrat entre elles.

### **Filature à pied**

La filature à pied consiste à faire suivre à pied des personnes, en notant ce qu'elles font, où elles vont et à qui elles parlent, comment elles communiquent et quelles sont leurs habitudes de dépenses. Pour être efficace, la filature à pied nécessite généralement des informations ou des renseignements spécifiques. Ce ne sera vraisemblablement pas la première technique mise en œuvre, mais elle sera plutôt utilisée en conjonction avec d'autres techniques.

### **Informateur**

Dans le présent document, le terme "informateur" recouvre une grande diversité de significations et désigne toute personne qui fournit des informations à la police à propos d'une infraction.

### **Interrogatoire cognitif**

L'interrogatoire cognitif se fonde sur de bonnes compétences en matière de communication, ainsi que sur un certain nombre de procédures spécialement conçues pour aider les témoins

à accéder à leurs souvenirs: “recontextualisation mentale”, “changement de l’ordre temporel” et “changement de la perspective”.

### **Matrice d'évaluation des risques**

Une matrice d'évaluation des risques est un tableau destiné à illustrer différents niveaux de risque. Pour évaluer les niveaux de risque, il sera classiquement fait appel à une méthode consistant à prendre en considération la gravité du risque et la probabilité qu'il se concrétise. La gravité ainsi que la probabilité sont échelonnées par niveau fort, moyen ou faible. Chaque niveau reçoit une note (1 pour faible, 2 pour moyen et 3 pour fort). Le taux de risque global est calculé en multipliant la gravité par la probabilité.

### **Mémorandum d'accord**

Un mémorandum d'accord est un accord entre des parties. Différentes règles s'appliquent en matière d'enquêtes sur la traite des personnes, selon les organisations et selon les juridictions. Il est donc fortement recommandé, lorsque des informations doivent être partagées entre des juridictions, des organisations ou des agences, d'établir un mémorandum d'accord pour définir les rôles et les responsabilités, et la manière dont les informations seront échangées et utilisées.

### ***Mens rea***

En matière de droit pénal, et cela dans les systèmes pénaux du monde entier, l'*actus reus* – élément(s) matériel(s) ou physique(s) – aussi bien que la *mens rea* – élément moral – sont indispensables pour qu'un accusé soit reconnu coupable d'une infraction pénale.

La notion de *mens rea* renvoie à l'état d'esprit et à l'intention de la personne accusée d'une infraction. Seule une personne animée d'une “intention délictueuse” suffisante, c'est-à-dire qui a agi avec une intention criminelle ou en sachant que son acte était répréhensible, peut être jugée coupable d'avoir commis une infraction pénale. Dans certaines juridictions et dans certaines affaires, la responsabilité pénale peut être déclarée pour des infractions fondant une “responsabilité objective” en l'absence même de *mens rea*.

### **Missionner**

Donner à un informateur une tâche en vue d'obtenir une information spécifique.

### ***Mutatis mutandis***

Le sens de l'expression *mutatis mutandis* est clarifié dans les notes interprétatives (A/55/383/Add.1, paragraphe 62) comme signifiant “avec les modifications qu'exigent les circonstances” ou “avec les modifications nécessaires”.

## **Opérations d'infiltration**

Des opérations d'infiltration peuvent être entreprises lors des enquêtes de police dans des affaires de traite. Elles sont menées en secret par la police et peuvent aller d'une simple visite test d'achat en un lieu donné à une opération à grande échelle mettant en jeu de nombreux agents infiltrés. Un(e) agent(e) infiltré(e) doit dissimuler son identité ou utiliser une fausse identité dans le but de gagner la confiance d'un individu ou d'une organisation, pour découvrir des informations secrètes ou pour gagner la confiance d'individus ciblés afin d'acquérir des renseignements ou des éléments de preuve.

## **Organisation non gouvernementale (ONG)**

Une organisation non gouvernementale (ONG) est une association à but non lucratif de citoyens bénévoles, organisée aux niveaux local, national ou international pour aborder certaines questions dans l'optique du bien public. Orientées vers des objectifs spécifiques et constituées de personnes réunies par des intérêts communs, les ONG s'investissent dans toutes sortes de services et fonctions humanitaires, consistant notamment à faire remonter jusqu'aux gouvernements les préoccupations des citoyens, à suivre la mise en œuvre des politiques et des programmes et à encourager la participation à la base des acteurs de la société civile.

## **PEACE**

Un certain nombre de pays ont recours au modèle d'interrogatoire "PEACE", qui est applicable à l'interrogatoire des suspects, des témoins et des victimes. L'acronyme PEACE désigne (en anglais): la planification et la préparation – l'engagement de la relation avec l'interrogé(e) – l'acquisition du récit – la clôture – l'évaluation.

## **Postes d'observation statiques**

Les postes d'observation statiques peuvent être installés dans des locaux, des véhicules ou dans la rue. Des observateurs peuvent les manipuler, ou bien il peut s'agir d'équipements automatiques tels que des caméras vidéo. Les postes d'observation peuvent être l'un des premiers moyens de surveillance mis en œuvre dans une enquête lorsqu'on suspecte une activité criminelle, mais que sa nature exacte ou son auteur n'est pas connu. On peut cependant y avoir recours à toutes les étapes d'une enquête.

## **Préjudices**

Les préjudices aux victimes peuvent prendre diverses formes. Citons les blessures corporelles, les abus sexuels, les pertes financières, les atteintes à la santé ou la détresse psychologique. Les niveaux des préjudices à la personne peuvent varier à l'intérieur de chaque catégorie. Les préjudices infligés à la personne dépendent des caractéristiques personnelles de la victime et du contexte dans lequel elle se trouve, ainsi que de la nature du cas envisagé.

## **Protocoles de Palerme**

Les protocoles de Palerme sont trois protocoles adoptés par les Nations Unies en 2000 à Palerme, en Italie, avec la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

Les deux protocoles de Palerme auxquels le présent document de formation fait référence sont le "Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants" et le "Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer".

## **Recontextualisation mentale**

La recontextualisation mentale se fonde sur la théorie selon laquelle remettre une personne dans le contexte d'un événement passé rehausse le souvenir que cette personne a de l'événement. On peut ramener physiquement les intéressés sur le lieu, mais aussi leur demander de se remémorer des éléments de la scène. La recontextualisation mentale consistera par exemple à leur dire "Vous êtes assis(e) dans la pièce maintenant. Dites ce que vous entendez", en enchaînant peut-être par "Entendez-vous de la musique? Décrivez la musique que vous entendez".

## **Renseignement**

Dans le contexte de l'application des lois, le renseignement est constitué par des informations qui ont traversé un processus de collecte, d'évaluation, d'assemblage, d'analyse et de diffusion. Le renseignement a pour but de fournir les connaissances et la compréhension qui permettront de prendre des décisions opérationnelles.

## **Scène de crime**

Une scène de crime peut être toute scène physique, tout lieu susceptible d'apporter des éléments de preuve potentiels à un enquêteur. Sont inclus ici le corps d'une personne, tout type de bâtiment, de véhicule, les milieux ouverts ou les objets trouvés sur un lieu. L'étude de la scène de crime est l'examen pendant lequel des techniques médico-légales ou scientifiques sont utilisées pour préserver et rassembler des éléments de preuve physiques d'une infraction.

## **Source**

Dans certaines juridictions, ce terme désigne un informateur.

## **Surveillance**

La surveillance consiste à contrôler ou observer un comportement au cours d'une enquête. Elle s'effectue généralement à distance, soit directement, à l'aide de jumelles ou par l'interception de courriers par exemple, soit par des moyens électroniques tels que l'écoute téléphonique.

## **Surveillance des communications**

La surveillance des communications réunit diverses techniques d'identification des numéros de téléphone, des adresses électroniques, etc., utilisés par les trafiquants lors de leurs échanges.

## **Surveillance intrusive**

Toute forme d'écoute ou d'observation discrète d'une activité normalement considérée comme privée. Elle peut être mise en œuvre dans tout local, véhicule ou milieu ouvert. Ce peut être une surveillance en direct des événements, avec ou sans dispositif d'enregistrement, ou bien un système dont les enregistrements ne seront étudiés qu'après récupération des supports d'enregistrement ou autres. Un matériel de surveillance intrusive peut faire partie d'une installation fixe en un lieu ou dans un véhicule, ou peut être porté par une personne. C'est une technique très spécialisée, nécessitant un savoir-faire technique et une planification considérables.

## **Surveillance mobile**

La surveillance mobile s'effectue à l'aide d'un véhicule. Elle permet une surveillance à distance et peut être utilisée pour suivre des personnes se déplaçant à pied ou par d'autres moyens de transport. Son intérêt est limité lorsque les personnes se rendent en des lieux où les véhicules ne peuvent aller. Elle peut constituer une alternative à un véhicule de surveillance statique, qui risque d'être trop visible. Elle est souvent combinée avec la filature à pied et la surveillance statique.

## **Surveillance rurale discrète**

La surveillance rurale discrète est une variante de la surveillance statique, mais menée par un personnel en milieu ouvert. Quoique qualifiées de "rurales", ces opérations peuvent se dérouler dans n'importe quel lieu ouvert. La surveillance discrète n'a pas sa place dans certaines formes ou phases de la traite des personnes, en raison du lieu où elles se déroulent.

## **Syndrome de Stockholm**

Le syndrome de Stockholm, également connu comme phénomène d'attachement aux ravisseurs, est un état dont souffrent parfois les victimes de la traite des personnes, lorsqu'elles en viennent à s'associer à leurs ravisseurs ou à leurs exploiters, indépendamment de la situation d'exploitation à laquelle elles peuvent être soumises.

## **Techniques spéciales**

Par nature, une technique spéciale ne fait pas partie des techniques quotidiennement utilisées par la police. Elles sont généralement clandestines et leurs cibles ne doivent assurément pas se rendre compte de leur utilisation. Ces techniques pénètrent dans des domaines de la vie des personnes qui sont normalement considérés comme privés. C'est pour cela que leur utilisation est étroitement réglementée dans de nombreuses juridictions.

## Trafic illicite de migrants

Aux termes du paragraphe *a* de l'article 3 du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, l'expression "trafic illicite de migrants" désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État.

## Traite des personnes

L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, duperie, abus de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une autre personne, afin d'exercer un contrôle sur elle aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

## Repérage/marquage électronique

Cette technique est très communément utilisée pour pister les mouvements de véhicules, et implique la fixation d'un dispositif de repérage sur le véhicule. Elle offre les avantages d'un meilleur rapport coût-efficacité et d'un moindre risque par comparaison à la surveillance mobile, et peut être utilisée dans des situations très dangereuses ou lorsque les cibles sont conscientes d'être surveillées.

Ses principaux inconvénients résident dans les informations réduites qu'elle peut procurer (elle révèle simplement où se trouve un véhicule, mais non ce qui se passe à l'intérieur ou aux alentours) et dans son coût.

## Trauma

Par essence, le trauma submerge les mécanismes biologiques et psychologiques de survie de la victime. Ce phénomène intervient lorsque les mécanismes de survie internes et externes ne parviennent pas à traiter une menace extérieure.

## Troubles post-traumatiques

Les troubles post-traumatiques peuvent se développer après l'exposition à un événement terrifiant ou à une épreuve exceptionnelle qui ont donné lieu à des préjudices physiques graves ou des menaces en ce sens. Il s'agit d'une réaction émotionnelle sévère et courante à un trauma psychologique extrême, à un degré que les défenses psychologiques habituelles sont incapables de gérer. Les symptômes de troubles post-traumatiques se développent généralement dans les trois mois suivant un événement traumatique, bien qu'ils puissent parfois n'apparaître qu'au bout d'une année. Ce sont l'intrusion (l'événement ressurgit constamment

dans l'esprit de la victime, notamment du fait de reviviscences ou de cauchemars), les émotions douloureuses, l'évitement (éviter les symptômes par l'"automédication" en consommant de l'alcool ou des drogues, éviter de se pencher sur sa grande tristesse et son irritabilité), l'hyperactivité (insomnie, nervosité, peur), la dépression et la mise en retrait par rapport aux relations avec autrui, etc.

## **Victime**

Le terme "victime" est défini de diverses façons selon les juridictions. Dans certaines juridictions, une personne est déclarée "victime" à l'issue d'un processus judiciaire. Le statut officiel de "victime" amène alors un certain nombre de privilèges et de protections. Dans d'autres aires de compétence, le terme victime est interprété de manière très générale et ne correspond à aucun statut spécifique.

## **Victimisation secondaire**

La victimisation secondaire intervient non pas comme résultat direct de l'acte criminel, mais au travers de la réponse apportée à la victime par certaines institutions et personnes. Les mécanismes de l'enquête criminelle et du procès peuvent entraîner une victimisation secondaire en raison des difficultés d'équilibrage entre les droits de la victime et ceux de l'accusé ou de l'auteur de l'infraction, ou même parce que le point de vue de la victime est totalement ignoré.







**UNODC**

Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)  
Tél.: (+43.1) 26060-0, Fax: (+43.1) 26060-5866, [www.unodc.org](http://www.unodc.org)